



Un tremplin pour votre carrière :

Le Programme de bourses postdoctorales de R et D industrielle

Vous êtes prêt pour une carrière passionnante?

Vous venez d'obtenir votre diplôme de doctorat? Trouver un emploi en R et D pourrait constituer un défi pour vous, surtout si votre expérience en milieu industriel est limitée. C'est pourquoi le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a mis sur pied le Programme de bourses postdoctorales de R et D industrielle (BPRDI). Ce programme jette un pont entre l'industrie canadienne et les récents diplômés du doctorat, en offrant aux jeunes chercheurs une occasion d'acquérir une expérience précieuse et aux entreprises un incitatif financier à les embaucher.

Aperçu du programme

Une entreprise admissible propose un projet de R et D au CRSNG ainsi que votre candidature à titre de chercheur pour ce projet. Si le projet est approuvé par le CRSNG et que vous êtes le candidat qui convient au projet, le CRSNG versera à l'entreprise 30 000 \$ par année à l'appui de votre salaire pendant au plus deux ans. L'entreprise doit ajouter à cette somme une contribution d'au moins 10 000 \$ par année. C'est à vous qu'il incombe de négocier la valeur de la contribution de l'entreprise à votre salaire ainsi que les avantages sociaux qui vous seront accordés. Une fois qu'une entente a été conclue en bonne et due forme, vous pouvez entreprendre les travaux de R et D proposés, tandis que l'entreprise dispose d'une période de deux ans pour évaluer votre potentiel en tant qu'employé à temps plein.

Vous pouvez détenir votre bourse dans les installations de recherche situées au Canada de tout organisme canadien du secteur privé dont le CRSNG a approuvé la participation au Programme de BPRDI.

Qui est admissible à une bourse?

Pour être admissible à une bourse, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada au moment de la mise en candidature. Vous devez être titulaire d'un diplôme de doctorat dans une discipline des sciences ou du génie appuyée par le CRSNG ou prévoir satisfaire à toutes les exigences d'obtention de ce diplôme avant la date prévue d'entrée en fonction. Enfin, vous n'êtes pas admissible si vous avez occupé un poste en R et D dans un organisme industriel canadien depuis l'obtention de votre diplôme de doctorat.

Votre candidature doit être présentée par une entreprise qui répond aux critères d'admissibilité du CRSNG.

Admissibilité des entreprises

Pour devenir admissible, l'entreprise doit présenter une demande au CRSNG dans laquelle elle démontre qu'elle répond aux conditions suivantes : être constituée en société au Canada, être viable sur le plan financier, effectuer des activités de R et D en sciences naturelles ou en génie, posséder ses propres installations de recherche et être en mesure d'appliquer les résultats de la recherche. Si une entreprise souhaite vous embaucher à titre de titulaire d'une BPRDI mais qu'elle n'a pas encore présenté de demande d'admissibilité au CRSNG, il est dans votre intérêt d'encourager l'entreprise à présenter sa demande d'admissibilité.

Les organismes qui représentent un regroupement d'entreprises canadiennes ou de producteurs (par exemple, les coopératives d'agriculteurs ou de pêcheurs et les associations corporatives), les cabinets de consultants, les sociétés d'ingénierie et autres sociétés qui n'ont pas accès à des installations de production sont également admissibles. Ces organismes doivent démontrer leur capacité de financer et de mettre en application la recherche par l'entremise d'une entreprise ou d'une association canadienne.

Environ 500 entreprises et autres organismes ont été reconnus admissibles à participer au Programme de BPRDI. Vous pouvez entreprendre des démarches auprès des entreprises dont le nom figure à

www.crsng.gc.ca/companies.

Le point de vue des chercheurs

« Le Programme de BPRDI m'a permis d'acquérir de l'expérience en milieu industriel, de recevoir un salaire plus élevé que celui d'un stagiaire postdoctoral en milieu universitaire et de voir les fruits des travaux puisque la technologie mise au point a donné lieu à un produit pratique commercialisable. »

Robert A. Cocciardi, Thermal-Lube Inc.

« À titre de titulaire d'une bourse postdoctorale de R et D industrielle du CRSNG [...] j'ai pu explorer de nouvelles idées et mener des recherches originales, tout en apprenant comment convertir des idées de recherche en technologies utiles à l'industrie. »

Jianxiong Dong, IMDS Software

« J'ai bénéficié de l'appui de ce programme du CRSNG de 1995 à 1997, période où j'ai fait de la R et D pour la Compagnie pétrolière impériale Ltée. C'était ma première expérience dans l'industrie, une occasion qui a permis de lancer une carrière passionnante. Il y a maintenant dix ans que je travaille au sein de la même entreprise, où j'ai eu le plaisir de travailler à divers projets de recherche intéressants sur les sables bitumineux. »

Michelle Young, Pétrolière Impériale Ressources Limitée

Le point de vue de l'industrie

« Le Programme de BPRDI nous a donné l'occasion de faire de la recherche fondamentale sans engager les ressources internes dont nous avons besoin pour mener à bien nos travaux de R et D en cours. Le programme nous a aidés à poursuivre des travaux de recherche pharmaceutique et à demeurer concurrentiels tout en nous permettant de former des chercheurs et d'évaluer leur potentiel en tant que futurs employés dans le domaine des biotechnologies. »

Alain Boudreault, Scientifique principal, Aegera Therapeutics Inc.

« Le Programme de BPRDI du CRSNG est excellent. En plus d'aider les entreprises de haute technologie, petites ou en démarrage, à survivre à la turbulence et à prendre de l'expansion, il aide les récents diplômés du doctorat à acquérir une expérience pertinente. Ce programme leur permet de faire une transition en douceur entre l'univers théorique des universités et l'univers pratique de l'industrie. »

Chenglin Xu, Directeur de la R et D, Apollo Photonics Inc.

Modalités de présentation des candidatures

Pour présenter une candidature, une entreprise admissible doit prouver qu'elle répond aux critères d'admissibilité, décrire la recherche proposée et présenter la mise en candidature d'un candidat. Les modalités de présentation des candidatures sont décrites en détail dans le site Web du CRSNG.

Le CRSNG accepte en tout temps les demandes au Programme de BPRDI et communiquera sa décision aux entreprises dans les six semaines suivant la réception de la demande, à condition que le dossier de mise en candidature comprenne tous les renseignements nécessaires.

Coordonnées

Administrateur du Programme de BPRDI
Division des programmes de bourses
Conseil de recherches en sciences naturelles
et en génie (CRSNG)

350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Tél. : (613) 996-1900
Courriel : bourses.industrielles@crsng.ca

Pour en savoir plus, rendez-vous à
www.crsng.gc.ca